

**Le ministre Blanquer confirme l'enfumage  
La FNEC FP-FO réaffirme les revendications**

Le ministère a présenté mardi 13 octobre ce qu'il appelle « la revalorisation des enseignants et assimilés » dans le cadre de son « Grenelle ».

Il reprend, avec quelques nouveautés, ce qu'il a présenté en début d'année 2020 – qui rappelons-le – se situaient dans le cadre du projet de réformes des retraites, toujours prête à sortir du carton du gouvernement, et toujours rejetée par les salariés.

Ces mesures, qui correspondent à une enveloppe fermée de 400 millions d'euros inscrite au Budget 2021, ne pèsent pas lourd par rapport à l'enveloppe de 7,5 milliards débloquée pour les personnels des hôpitaux (dont 900 000 fonctionnaires hospitaliers) et des EPHAD, suite à leur mobilisation.

**Saupoudrer pour mieux diviser !**

Des mesures indemnitaires concentrées sur les débuts et milieux de carrière : une prime dégressive et différenciée selon les corps (PE, certifiés et PLP, agrégés), une prime d'équipement informatique de... 150 euros par an, uniquement pour les personnels devant élèves, des mesures indemnitaires pour les directeurs d'école et les personnels de direction, une augmentation minimaliste du taux de promotion à la Hors-Classe (de 17% à 18%). Les autres personnels (AESH, AED, administratifs, personnels médico-sociaux) ne sont pas concernés par ces mesures.

Les deux scénarii privilégiés par le Ministre ne concerneraient que 22% à 31% des enseignants :

**➤ Scénario « 2 » :**

- pour les PE, une prime allant de **121 euros nets par mois sur les échelons 2 et 3, à 35 euros sur l'échelon 6**, et rien sur les autres échelons.
- pour les certifiés « et assimilés » : une prime allant **de 114 euros nets par mois sur les échelons 2 et 3, à 28,50 euros sur l'échelon 6**, et rien sur les autres.
- pour les agrégés : une prime allant **de 106 euros nets par mois sur les échelons 2 et 3, à 21,33 euros sur l'échelon 6** et rien sur les autres.

**➤ Scénario « 3 » :**

- pour les PE, une prime allant **de 100 euros nets par mois sur le seul échelon 2, à 35 euros sur le septième échelon**, et rien sur les autres échelons.
- pour les certifiés « et assimilés » : une prime allant **de 92 euros nets par mois sur le deuxième échelon, à 28,50 euros sur le septième échelon**, et rien sur les autres.
- pour les agrégés : une prime allant **de 85,50 euros nets par mois sur le deuxième échelon, à 21 euros sur le septième échelon**, et rien sur les autres.

FO a rappelé que l'augmentation des traitements et des salaires est la revendication centrale de tous les personnels de l'Education nationale. Le scénario du « Grenelle des professeurs, » totalement imbriqué dans l'agenda social et les contre-réformes, n'est pas la réponse attendue.

L'agenda de Blanquer, c'est aussi la refondation-destruction des statuts, l'accompagnement PPCR, la redéfinition des missions de chacun, et le management « à la France Télécom ». Ces mesures vont se traduire par davantage de pressions sur les personnels, le tout avec un point d'indice toujours gelé.

En outre, tous les personnels de l'Education nationale ont été en première ligne pendant la crise. Ils attendent tous une augmentation de leur salaire et de leur traitement, en particulier les plus précaires, les personnels non-titulaires et, notamment, les AESH dont le salaire est, en moyenne, inférieur au seuil de pauvreté. Il serait incompréhensible et inacceptable d'opérer parmi les personnels un tri en fonction de leur âge, de leur catégorie ou de leur corps.

### **La FNEC FP-FO revendique :**

- **l'intégration des 49 points d'indice nets supplémentaire dans la grille de tous les personnels titulaires et 183 euros nets supplémentaires pour les contractuels, sans contrepartie !**
- **l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, soit 20% d'augmentation de la valeur du point d'indice.**
- **la prime d'équipement informatique – indigente – ne doit pas substituer aux obligations de l'employeur dans le cadre du télétravail : mise à disposition du matériel, participation aux frais de connexion... Elle ne doit pas servir de prétexte à la généralisation du télé-enseignement ou du télétravail déréglementé.**

La FNEC FP-FO oppose les revendications à la mystification du Grenelle de Blanquer et appelle les personnels à multiplier les HIS, les AG pour rédiger les revendications et discuter des moyens de les faire aboutir.

Elle s'adresse à l'ensemble des autres fédérations pour constituer le rapport de force à la hauteur des enjeux.

*à Montreuil, le 14 octobre 2020*